

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION CONJOINTE

Index AI : EUR 50/007/2013

AILRC-FR

27 mai 2013

### KYIVPRIDE 2013

#### **La première marche des fiertés LGBTI : une avancée importante pour les droits humains en Ukraine**

Amnesty International et les organisateurs de la KyivPride 2013 se félicitent de la coopération et de la protection offertes par la police ukrainienne au cours de la toute première marche des fiertés LGBTI, qui a eu lieu samedi 25 mai en Ukraine. Le fait que le ministère de l'Intérieur ait reconnu et assumé ses obligations en matière de protection du droit à la liberté de réunion pacifique pour les personnes LGBTI constitue une étape importante dans la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Ukraine.

Cependant, les organisateurs de la KyivPride et Amnesty International restent préoccupés par la décision du conseil municipal de Kiev, qui avait décidé d'interdire cette marche dans le centre-ville, obligeant ainsi les organisateurs à changer le lieu de la manifestation au dernier moment, et restreignant de fait le droit des participants à la liberté de réunion pacifique. Amnesty International et le comité organisateur de la KyivPride exhortent les autorités à ne plus imposer à l'avenir de telles limitations sur des événements où les personnes LGBTI cherchent à exprimer pacifiquement leurs opinions.

La coopération de la police avec les organisateurs et la protection offerte était significativement meilleure que l'an dernier. À cette époque, en effet, la police n'avait pas pu mettre en place une protection adéquate contre les violences potentielles de contre-manifestants et avait conseillé aux organisateurs d'annuler la marche. Amnesty International et le comité organisateur de la KyivPride espèrent que le ministère de l'Intérieur continuera à garantir le droit à la liberté de réunion des personnes LGBTI en poursuivant la coopération établie cette année.

Amnesty International et le responsable de la sécurité pour la KyivPride 2013 ont pu rencontrer à Kiev des représentants du ministère de l'Intérieur avant l'événement, et discuter en détail du dispositif de sécurité nécessaire. Les préoccupations exprimées par Amnesty International ont été correctement traitées, et les demandes spécifiques du responsable de la sécurité ont été respectées.

Le jour même de la marche, il y avait suffisamment d'agents pour sécuriser le parcours de la marche face à quelque 500 contre-manifestants. Toutefois, des contre-manifestants se sont infiltrés à l'intérieur du cordon de police, et cette dernière se doit d'enquêter sur comment ils ont pu y parvenir. Ces contre-manifestants, qui ont perturbé la marche en bousculant certains participants et déchirant des banderoles, ont été arrêtés rapidement et sans recours excessif à la force. Vingt-et-un contre-manifestants ont été arrêtés et douze d'entre eux ont été inculpés d'infractions mineures de hooliganisme. Un tribunal de Kiev a condamné deux des douze à 51 UAH (environ 4,8 euros). Les dix autres ont été relâchés après avoir reçu un avertissement.